

REGLEMENT D'ADMISSION DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (DEASS) Niveau 6

Le présent règlement concerne l'organisation de l'admission des candidats à l'entrée en formation préparatoire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

L'admission à cette formation résulte d'une double procédure :

- Admission via parcoursup
- Admission spécifique concernant des candidats relevant de dispositifs de reconversion professionnelle

Textes de référence :

- Décret du 22 Août 2018, relatif au diplôme d'Etat d'Assistant Social
- Arrêté du 10 Mars 2020, définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de service Social.

1. Conditions réglementaires d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du baccalauréat
- 2- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
- 3- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidats lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation doivent faire leur demande sur parcoursup.

Les candidats relevant de reconversion professionnelle doivent retirer leur dossier d'inscription directement au secrétariat de Form'Action ou procéder à un téléchargement sur le site de l'Ecole : www.formaction.org

2. Inscription des candidats

- **Candidats relevant de parcoursup**
 - Modalités, calendrier via plate-forme parcoursup
 - Les résultats sont disponibles sur parcoursup
- **Candidats relevant de la formation continue**
 - Retrait de dossiers au secrétariat de l'Ecole ou sur le site
 - Après vérification de la complétude du dossier d'inscription une convocation est adressée à chaque candidat retenu pour l'entretien de motivation
 - Entretien de motivation
 - Publication du résultat par d'affichage à l'Ecole et sur le site

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Les informations transmises par le candidat lors de son inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées dans notre fichier. Conformément à la législation française en vigueur et plus particulièrement à la Loi du 06 janvier 1978 « Informatique et Liberté » le candidat dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait sur ses données.

3. Déroulement de l'entretien de motivation

Les candidats issus de parcoursup et les candidats relevant de la formation continue sont reçus en entretien par le responsable de la formation préparant au DEASS et par un professionnel Assistant de Service Social.

Les candidats seront appréciés sur leur capacité à :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans les projets collectifs
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite
- Avoir une connaissance des enjeux sociétaux concernant les territoires de la Guadeloupe et de la Caraïbe.

4. Communication des résultats

- La communication des résultats se fera par voie d'affichage sur le site et au secrétariat de l'école Form'Action.
- Sur la plate-forme de parcoursup

Modalités d'admission

- Étude du dossier d'inscription
- Entretien de motivation

Calendrier

| | |
|---|--|
| Retrait des dossiers d'inscription : | Jeudi 24 Février 2022 |
| Date limite de dépôt des dossiers : | Vendredi 01 Avril 2022 avant 12 heures |
| Entretiens de motivation : | |
| Formation continue : | Du Lundi 02 Mai au Vendredi 13 Mai 2022 |
| ParcourSup : | Du Lundi 16 Mai au Jeudi 19 Mai 2022 |
| | Une convocation sera adressée à chaque candidat |
| Commission d'admission : | Le Vendredi 20 Mai 2022 |
| Date de début et de fin de la formation : | du Lundi 12 Septembre 2022 au Vendredi 23 Juin 2023 |

Coûts

Frais d'inscription et de sélection : **100,00 euros**
En cas de désistement les frais de sélection engagés ne seront pas remboursés

Frais de scolarité : **600,00 euros**

Prise en charge des coûts pédagogiques :

- Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional et le FSE



- Salariés (CPF, CPF transitions pro, Financement personnel, Employeur...)

Coût pédagogique de la formation : 6 052.00 Euros par année (Six Mille Cinquante Deux Euros) Soit 18 156,00 Euros pour les 3 années

Contact

FORM'ACTION – École de travail social

☎ 0590 93 01 16 Fax : 0590 91 06 64

e-mail : secretariat@formation.org

www.formation.org

📍 41, lotissement Dugazon de Bourgogne - Z.A.E Petit Pérou - 97139 LES ABYMES

☎ 0590 93 01 16 - 📠 0590 91 06 64 - e-mail : secretariat@formation.org

S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - Siret : 385 182 530 000 35 - Code APE : 8559A

Enregistrée sous le n° 95 9700349 97 auprès du Préfet de la Région Guadeloupe